

VSB énergies nouvelles



# Projet photovoltaïque d'Arfons – Comité de projet

Soleil d'Arfons

31/01/2025



# Sommaire



**01** Contexte du comité de projet

**02** Objectifs du projet

**03** Principales caractéristiques et puissance projetée du projet

**04** Enjeux sociaux économiques et coût prévisionnel du projet

**05** Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

**06** Caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de la desserte du projet

**07** Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables

**08** Les options de raccordement envisagées

**08** Accessibilité des informations au public



# Contexte du comité de projet

# Cadre juridique du « Comité de Projet »



La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 16 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

- ❖ Le comité de projet a été créé par **décret publié le 22/12/2023** pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération (validées par le préfet par l'arrêt définitif de la cartographie et délibération finale des communes).
- ❖ Pour les projets photovoltaïques de plus de 2,5 MWc
- ❖ Modification du **Code de l'Énergie**
- ❖ Fixe sa composition et son contenu

## Objectif

Concertation préalable des parties prenantes au projet sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.

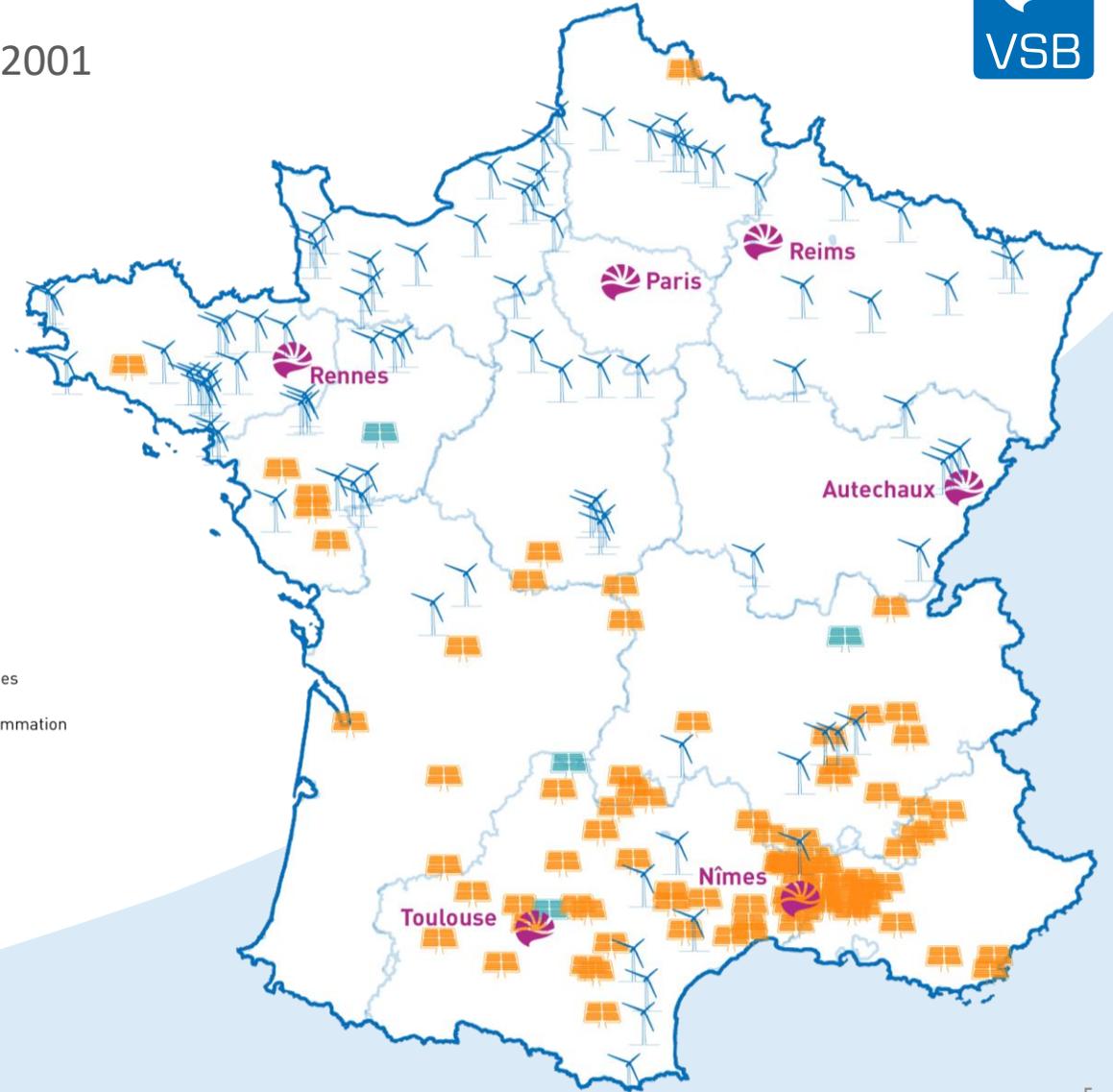
# VSB énergies nouvelles

Acteur majeur de la transition énergétique en France depuis 2001



Siège social situé à Nîmes

« Chez VSB énergies nouvelles, nous avons - chevillée au corps - l'envie de participer à un avenir énergétique durable et responsable. Le vent et le soleil sont des sources inépuisables d'énergie. Nous permettons chaque jour que ces sources d'énergie produisent une électricité verte au plus proche des consommateurs et dans le respect des territoires ! »



 **6**  
bureaux

 **2 GW**  
en développement

 **650 GW**  
en gestion d'actifs

 Agences VSB     Centrales photovoltaïques  
 Parcs éoliens     Centrales en autoconsommation



# Objectifs du projet

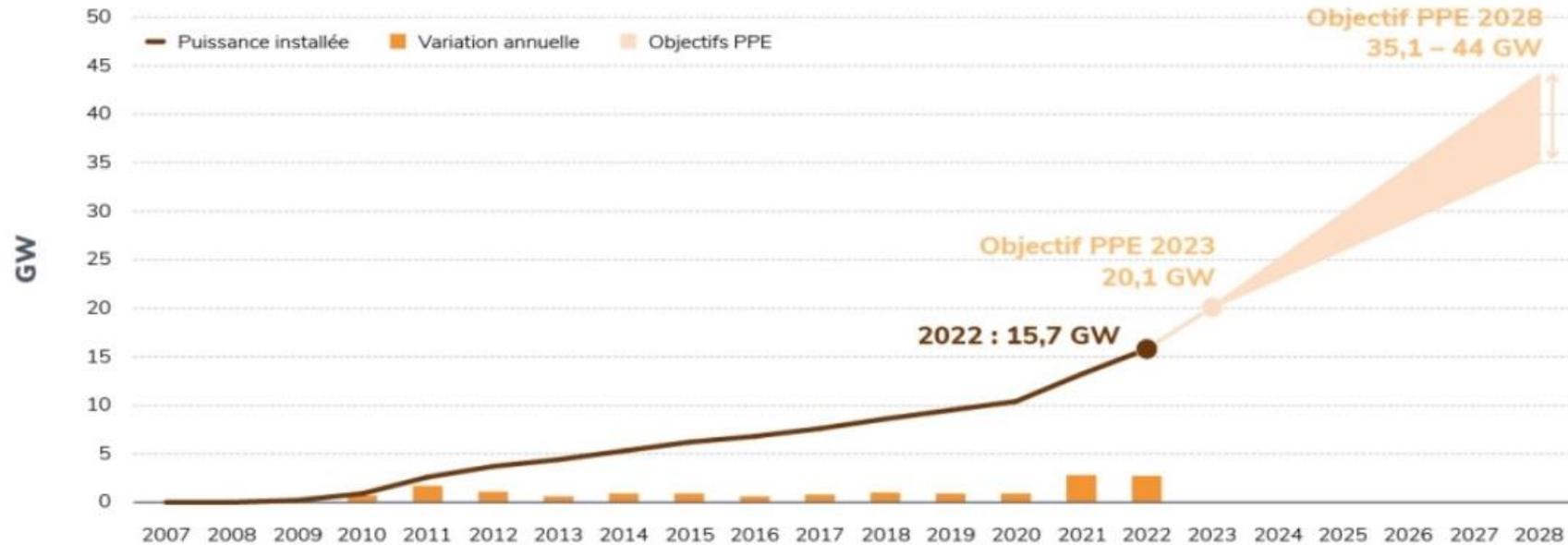
# Objectifs nationaux

Evolution du parc solaire photovoltaïque

## PPE à 2024 et 2028



Évolution annuelle du parc solaire photovoltaïque



(Source RTE – Bilan électrique 2022)

### Objectifs nationaux

20,1 GW en 2023  
35,1 GW en 2028

15,7 GW fin 2022

Pas atteint

### Objectifs en Occitanie

3,6 GW en 2030

2,6 GW fin 2021

# Objectifs régionaux



- Engagement de la Région Occitanie en novembre 2016 à devenir

**1<sup>ère</sup> Région à énergie positive à l'horizon 2050**



- But : couvrir 100% des consommations d'énergie par la production d'énergies renouvelables → nécessité de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables



# Objectifs intercommunaux et communaux



## Publication d'une charte EnR au niveau de la communauté de communes

*But :*

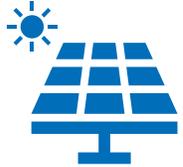
- Être à énergie positive ;
- Produire 90 GWh en + d'EnR d'ici 2030.



## Mise en place d'un comité de suivi des projets EnR au niveau de la communauté de communes :

*But :*

- étudier au cas par cas les projets avec pour but qu'il s'inscrive au mieux dans le territoire, d'un point de vue tant économique que paysager.





# Principales caractéristiques et puissance projetée du projet

# Localisation du projet photovoltaïque d'Arfons



## Situation

Commune d'Arfons, Tarn

Communauté de Communes  
Aux Sources du Canal du Midi

# Historique

Permis de construire accordé en 2012 à EoleRES



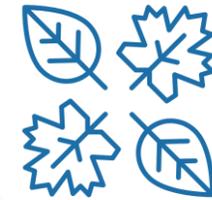
Projet démarré en 2008

Développé par EoleRES

Projet PV autorisé en 2012

Projet abandonné

# Parc Naturel du Haut Languedoc



## Parc naturel régional

Haut-Languedoc

Respect des premières  
recommandations

Passage en pôle PNR le 23 janvier

# Concertation et relation avec la commune et l'intercommunalité



## Plusieurs rencontres avec la commune d'Arfons et la Communauté de Communes

- **Délibérations favorables** de principe sur le lancement des études et le classement de la zone projet en **zone d'accélération (01/24)**
- **Échanges avec le comité de suivi des projets EnR** de la CC et le service urbanisme pour la mise en compatibilité du PLUi
- Signature par VSB de la **Charte EnR** de la CC



## Concertation :

- **Permanence publique** prévue le samedi 1<sup>er</sup> février
- Atelier sur la thématique paysage
- Distribution de **lettres d'information**
- Mise en place d'un **site internet**
- **Comité de projet** prévu le 31/01



# Retour des consultations



**SDIS : 10/01/2025 : échanges avec la lieutenant Mélanie MAUREL :**

Plan d'implantation soumis conforme aux recommandations et exigences du SDIS du 81

**DDT : nombreux échanges réalisés et passage en pôle EnR le 22/01/2025**

**DRAC : 25/01/24 : Affaire suivie par Monsieur BARAZE :**

*« Aucun site archéologique n'est actuellement recensé dans l'emprise projet, ce qui n'exclut pas la possibilité de sites non reconnus à ce jour » : (retour joint)*

**DREAL : 22/04.24 : Affaire suivie par Madame KRON-RAMIREZ :**

*« Le projet se situant en dehors de la zone d'influence du système alimentaire du Canal du midi, il ne devrait pas impacter la valeur universelle de celui-ci et donc une étude d'impact patrimoniale n'est donc pas nécessaire au sens strict. Cependant, cet impact ou cette absence d'impact doit faire l'objet d'un paragraphe du volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact ».*

**Territoire Energie 81 – SEM : 02/12/24 :**

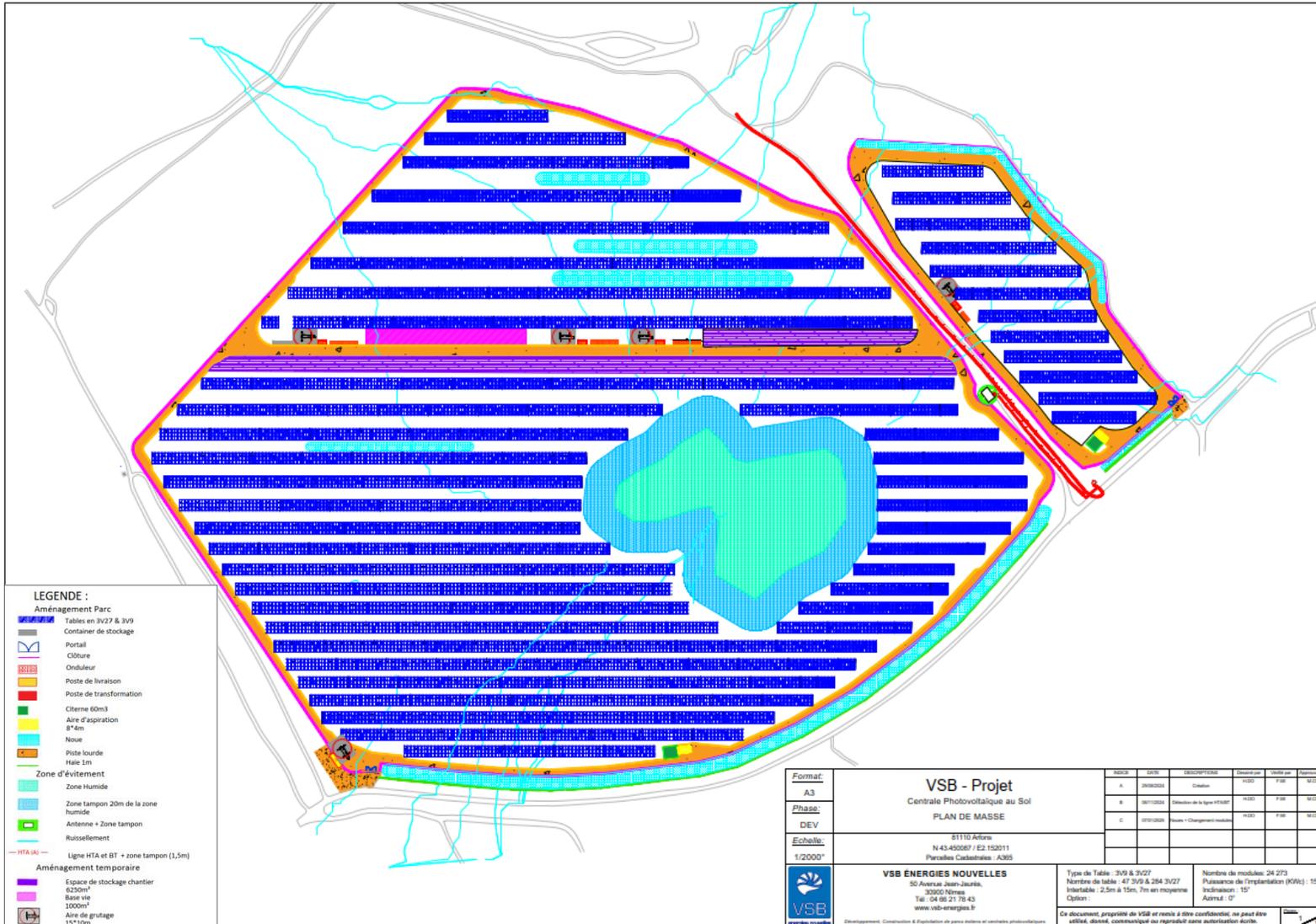
Échanges et présentation du projet avec Monsieur VIENNE et Monsieur VIGNERON

**Conseil Départemental du Tarn : 28/10/24 : Affaire suivie par Monsieur NEGRE :**

Sujet au niveau de l'éblouissement et mise en compatibilité des documents d'urbanisme (retour joint au dossier)

# Implantation prévisionnelle

À la suite des recommandations effectuées par les bureaux d'études et des consultations



Projet prévisionnel de **15,3 MWe**

Production envisagée de **18,8 GWh**

Surface clôturée du projet : **18,5 hectares**

Technologie : **monocristallin**

Nombre de panneaux : **24 273**

Point bas de panneaux : **1,10 mètre**

Point haut des panneaux : **3 mètres**

Inter-table compris entre **2,5 m et 15 m**

# Phase démantèlement

Focus sur le recyclage

soren

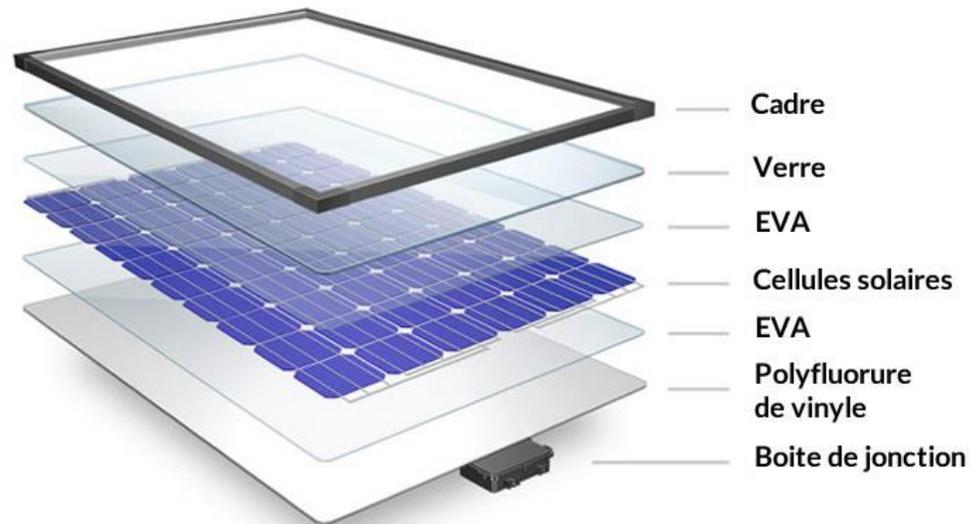


Taux de recyclage :

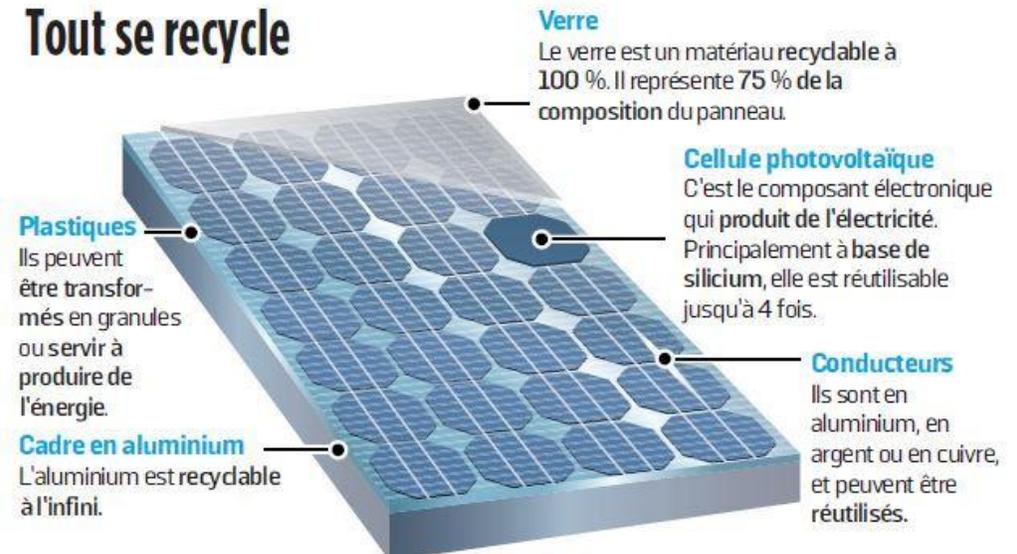
# 95%

(Source : PV Cycle)

Un panneau est composé à **75% de verre**.



## Tout se recycle





# Enjeux sociaux économiques et coût prévisionnel du projet

# Bilan pour les émissions de gaz à effet de serre



Un parc photovoltaïque de **15,3 MWc** c'est :



la consommation électrique annuelle d'environ **8700 habitants**

(soit environ plus de 40 % de la population de la communauté de communes, données INSEE 2020, 8564 habitants)



et équivaut à la production annuelle de **4 662 tonnes** de CO2 évitées par an.

<https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/chiffres-cles>

[http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD\\_DOC\\_FR/index.htm?renouvelable.htm](http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm)

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/s/menages-logements-consommation-denergie-equipements.html>

# Enjeux socio-économiques



## Phase de travaux :

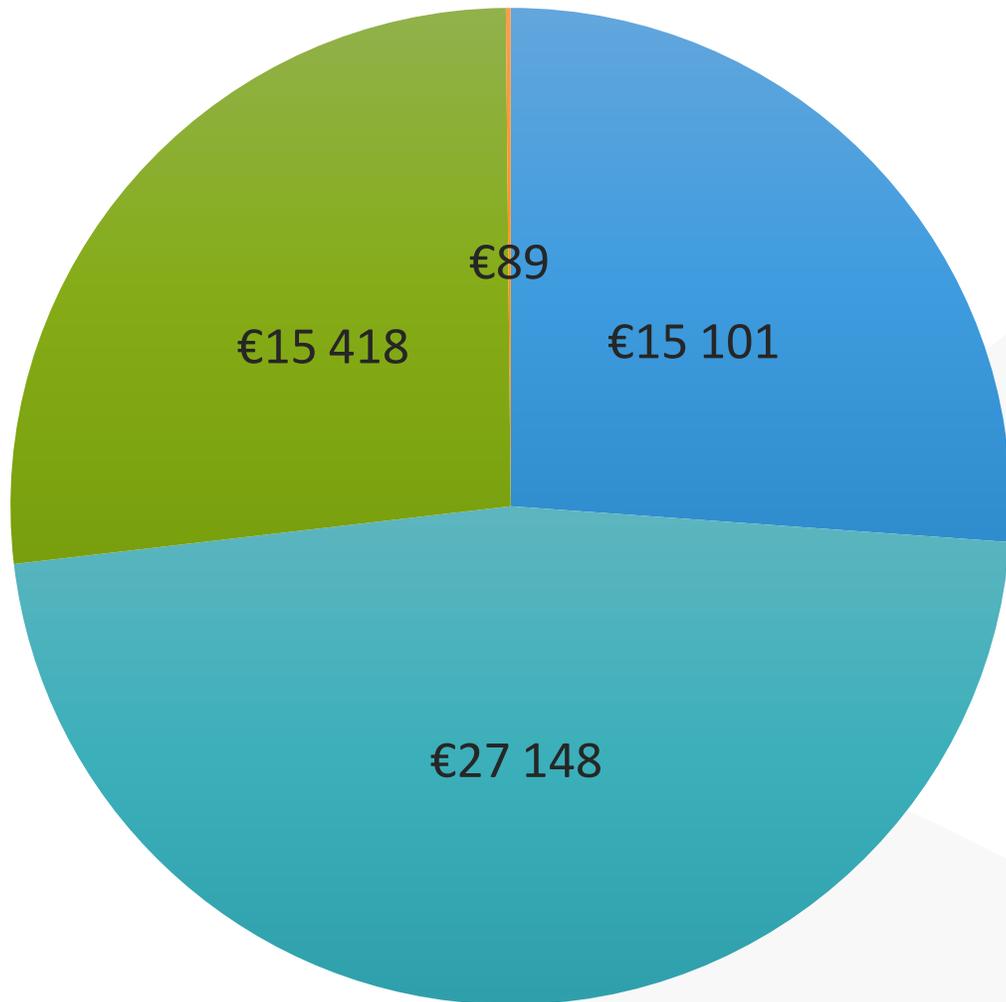
- Chantier qui nécessite l'intervention d'entreprises extérieures
- Présence des salariés dans les commerces locaux (hôtellerie, restauration, ...)

## Phase d'exploitation :

- Ressources fiscales pour les collectivités locales
- Salariés pour gérer l'exploitation et la maintenance donc retombées locales au niveau des commerces
- Possibilité de réaliser des sorties pédagogiques

L'impact sur les retombées économiques est positif

# Retombées fiscales annuelles



■ Commune ■ EPCI ■ Département ■ CCI

## Recettes annuelles (€)

Taxes	TFPB	CFE	IFER	TOTAL	Loyers
Commune	4 823 €	0 €	10 279 €	15 101 €	0 €
EPCI	262 €	2 046 €	24 840 €	27 148 €	
Département	0 €	0 €	15 418 €	15 418 €	
CCI	0 €	89 €	0 €	89 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 085 €</b>	<b>2 046 €</b>	<b>50 537 €</b>	<b>57 667 €</b>	<b>0 €</b>

Part des recettes fiscales du parc	
Budget de ARFONS (dernière année)	44 603 €
Recettes annuelles pour ARFONS (Taxes et Loyers)	15 101
<b>Part des recettes fiscales du parc</b>	<b>34%</b>

# Coût prévisionnel du projet



**Les CapEx (dépenses d'investissement ou dépenses en capital)** désignent les achats significatifs de biens et de services qui visent à améliorer les performances futures d'une entreprise. Ces dépenses se réfèrent aux immobilisations, c'est-à-dire aux dépenses qui ont une valeur positive sur le long terme.

	K€	K€/MWc
Total Capex	12 235	803



# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

# Etudes des impacts potentiels

Quelles études sont menées ?



# Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) sur le projet photovoltaïque



Lignes directrices dans la **séquence ERC** définissent 3 mesures itératives et complémentaires :

- **Mesure d'évitement** : mesure qui modifie un projet ou une action d'un document afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrerait
- **Mesure de réduction** : mesure définie après l'évitement qui vise à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, peut agir en diminuant la durée de l'impact, soit l'intensité, soit l'étendue en mobilisant les meilleures techniques disponibles
- **Mesure de compensation** : mesure qui est nécessaire à mettre en place lorsque des impacts résiduels persistent sur l'environnement après application des deux premières mesures

Possibilité de mettre en place également **des mesures d'accompagnement** en complément des autres mesures pour renforcer leur pertinence et leur efficacité

# Résultats des études environnementales – Distinction entre enjeux et sensibilités



- Les **enjeux** représentent **l'état actuel de la zone d'implantation** du projet vis-à-vis des caractéristiques physiques, paysagères, patrimoniales, naturelles et socio-économiques. **La définition des enjeux est indépendante de l'idée même d'un projet.**
- La **sensibilité** correspond à **l'interprétation de l'enjeu au regard du projet**. Il s'agit de quantifier et de qualifier le niveau d'impact du projet sur l'enjeu étudié.

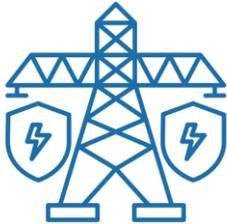
**Enjeux ≠ Sensibilité**

# Études des milieux humain et physique

Réalisés par le bureau d'études Encis



Réalisation d'une étude agro-pédologique des sols ;



Prise en compte de la ligne HTA présente sur site et évitement, recul de 1,5 mètre de chaque côté et réalisation d'une détection par la société Detect réseaux;



Prise en compte de la ligne Orange à l'ouest du site et réalisation d'une détection ;



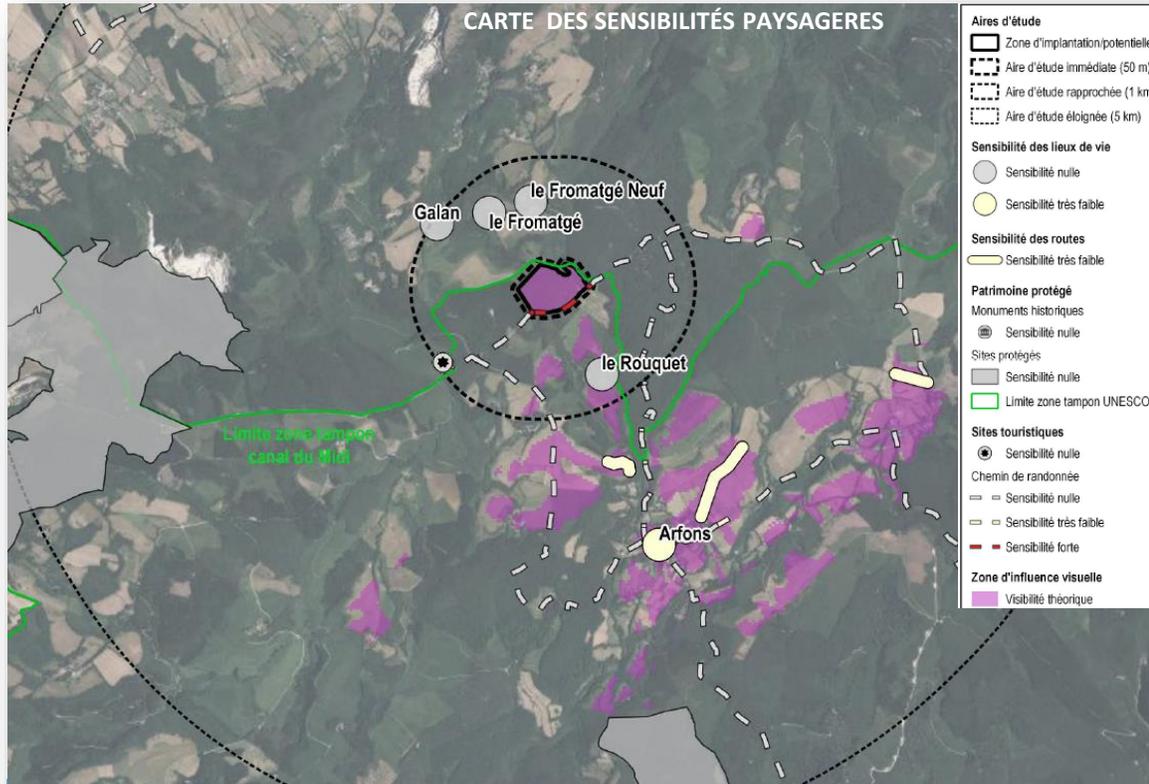
Projet soumis à Dossier Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0 : étude du ruissellement de l'eau avant et après installation des panneaux

→ Étude hydraulique en cours de réalisation par Egis



# Milieu paysage de l'étude d'impact

Réalisés par le bureau d'études Encis



PDV DEPUIS LE SUD DE LA ZIP  
EN DIRECTION DU SUD



- Zone d'étude sur un sommet au sein de l'unité paysagère de la Montagne Noire
- ZIP en friche, présence d'antennes
- AEE (Aire d'étude éloignée) : **ZIP quasiment imperceptible** du fait du relief et de la présence de nombreux boisements
  - Secteur de visibilité : clairières au sud et commune d'Arfons ainsi que GR7
  - Monuments et sites protégés n'ont **aucune relation visuelle** avec la ZIP
  - Zone tampon Canal du Midi : relief et végétations masquent entièrement la ZIP. Quelques échappées visuelles au niveau de quelques clairières à proximité d'Arfons
- AER (aire d'étude rapprochée) : masque visuel grâce aux boisements et relief, aucun lieu de vie

# Mesures paysagères et insertions paysagères

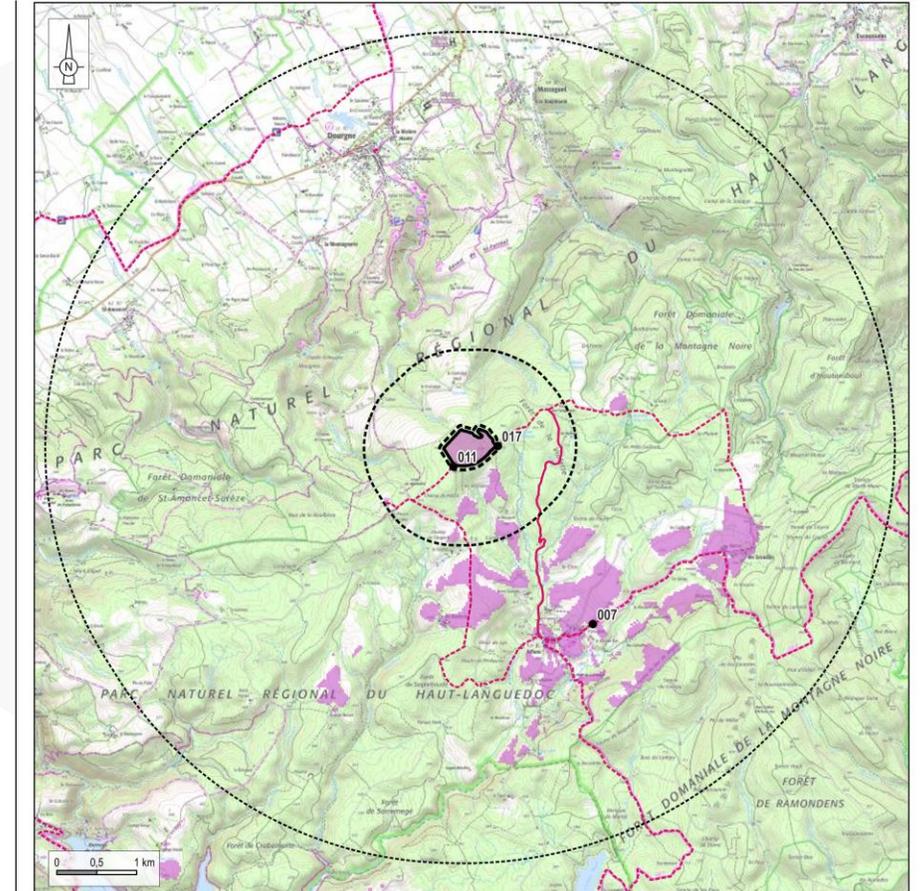
Recommandées par le bureau d'études en charge de l'étude d'impact Encis



- Occupation du sol homogène en privilégiant une forme simple ;
- Mise en place d'une zone de recul et de haies paysagères le long de la ZIP au sud
- Clôture, portails vert foncé afin de se fondre dans le paysage ;
- Favorisation de la repousse végétale sous les panneaux ;
- Locaux techniques avec un bardage bois



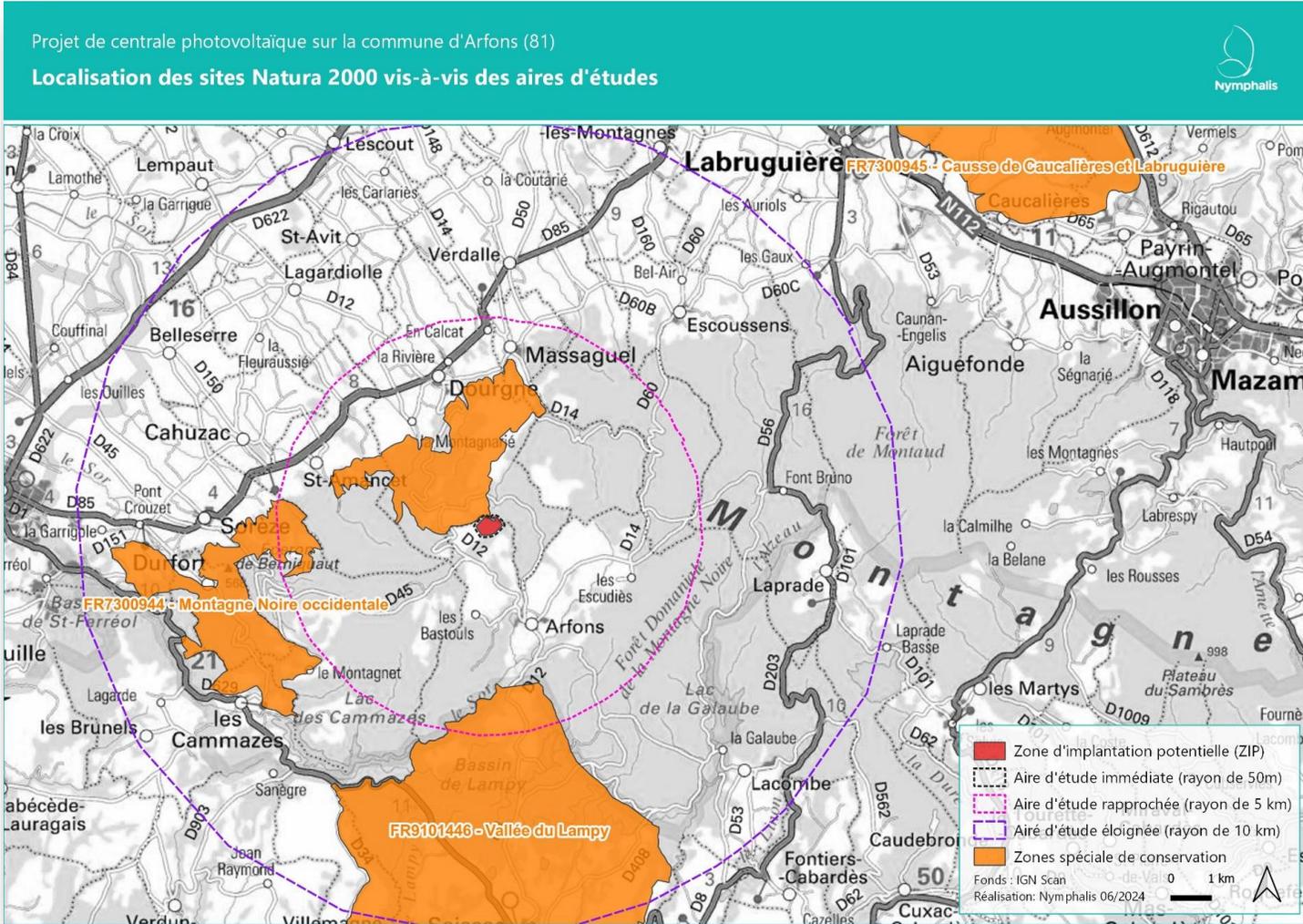
Localisation des photomontages proposés



Aires d'étude	Tourisme	Zone d'influence visuelle
Zone d'implantation potentielle	Chemin de randonnée	Visibilité théorique (ZIP de 3 m)
Aire d'étude immédiate (50 m)	<b>Proposition des photomontages</b>	
Aire d'étude rapprochée (1 km)	Prise de vue	
Aire d'étude éloignée (5 km)		

# Volet naturel de l'étude d'impact

Périmètres à statut et méthodes



- Partiellement incluse dans la ZSC Montagne Noire Occidentale ;
- Dans le PNR du Haut-Languedoc ;
- Dans la ZNIEFF type II Montagne noire (versant nord) + partiellement 2 ZNIEFF type I ;
- PNA Chiroptères ;
- Inventaires menés entre **décembre 2023 et fin octobre 2024** : 19 passages diurnes et 5 nocturnes
- **Rappel** : en 2009, 4 jours de terrain pour une ancienne étude d'impact (E. de l'Euzière)

# État initial de l'environnement naturel

Projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Arfons (81)

Caractérisation des habitats naturels au sein de la zone d'étude



- **Enjeu modéré** pour la lande humide et **enjeu faible** pour le boisement mixte



- **Sensibilité forte** pour le cortège herpétologique avec **présence de la Vipère aspic** ;
- PNA en cours de rédaction ;
- **Habitat favorable** dans l'ensemble de la zone.

# Synthèse de l'état initial du volet naturel de l'étude d'impact et mesures prévisionnelles



## Synthèse



- Continuités écologiques locales bien fonctionnelles malgré la prédominance des peuplements résineux alentour + ZH relictuelle (50% de diminution en 75 ans) ;
- **Enjeux écologiques forts à modérés** portés par les reptiles, les oiseaux et les chiroptères ;
- Attente d'un plan de masse définitif pour lancer l'évaluation des impacts bruts et la séquence ERC.
- DEP apparaît nécessaire

## Mesures

- Protection de la zone humide et mise en place d'une zone tampon de 20 mètres (avec mise en exclos permanente) ;
- Adaptation du calendrier de travaux ;
- Limiter au maximum le terrassement pour préserver les sols ;
- Gestion adaptée des OLD et de la centrale pour favoriser le maintien ou le retour de cortèges diversifiés ;
- Aménagement des noues pour favoriser la reproduction des amphibiens

# Milieu naturel - Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) mises en place sur le projet



Aménagement d'un réseau d'abris pour la petite faune en amont des travaux

Installation de gîtes artificiels pour les chiroptères à proximité du site

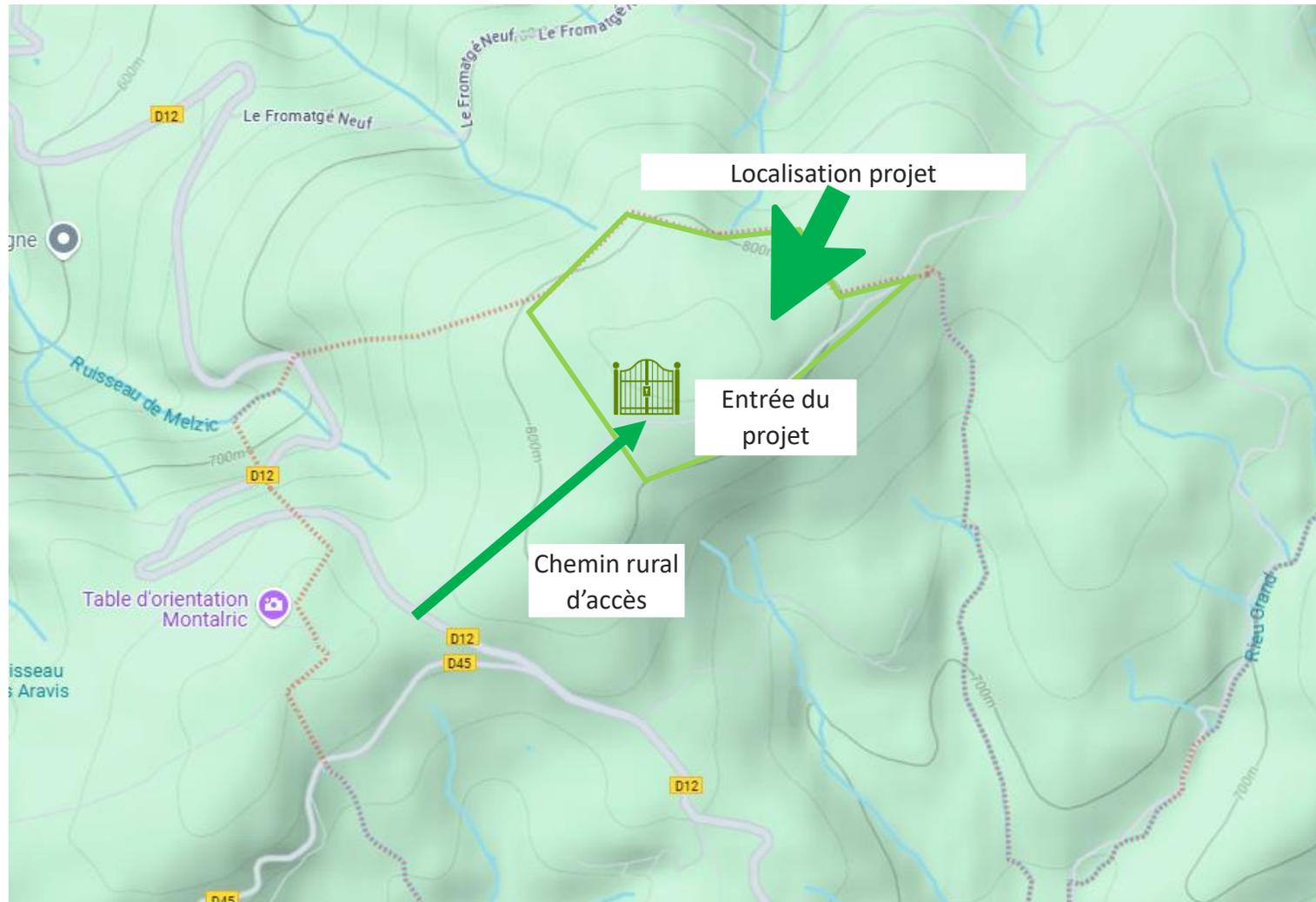


Installation de nichoirs artificiels pour la petite faune nicheuse



# Caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de la desserte du projet

# Accès au site et consignes de sécurité



**Accès par la route de Dourgne puis par le chemin rural**

Promesse de convention de servitudes et d'aménagement signées avec la commune



**Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables**

# Cadastre

Parcelle projet



## Parcelle concernée

Surface maîtrisée 24 ha

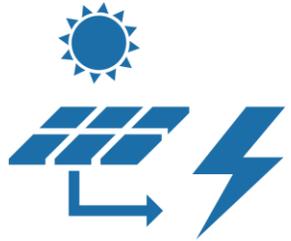
Friche forestière non exploitée

## Propriétaire :

Propriétaire privé, agro-forestier



# Justification du choix du site



➤ Projet PV déjà autorisé en 2012

➤ Parcelle difficile à exploiter : en friche depuis + de 10 ans

➤ Gisement solaire sur le site :



➤ Raccordement au réseau public de distribution. Tracé de raccordement sur les voiries existantes (sans dégradation du milieu naturel) → PS de Revel



➤ Zone d'étude située en dehors des zonages environnementaux rédhibitoires

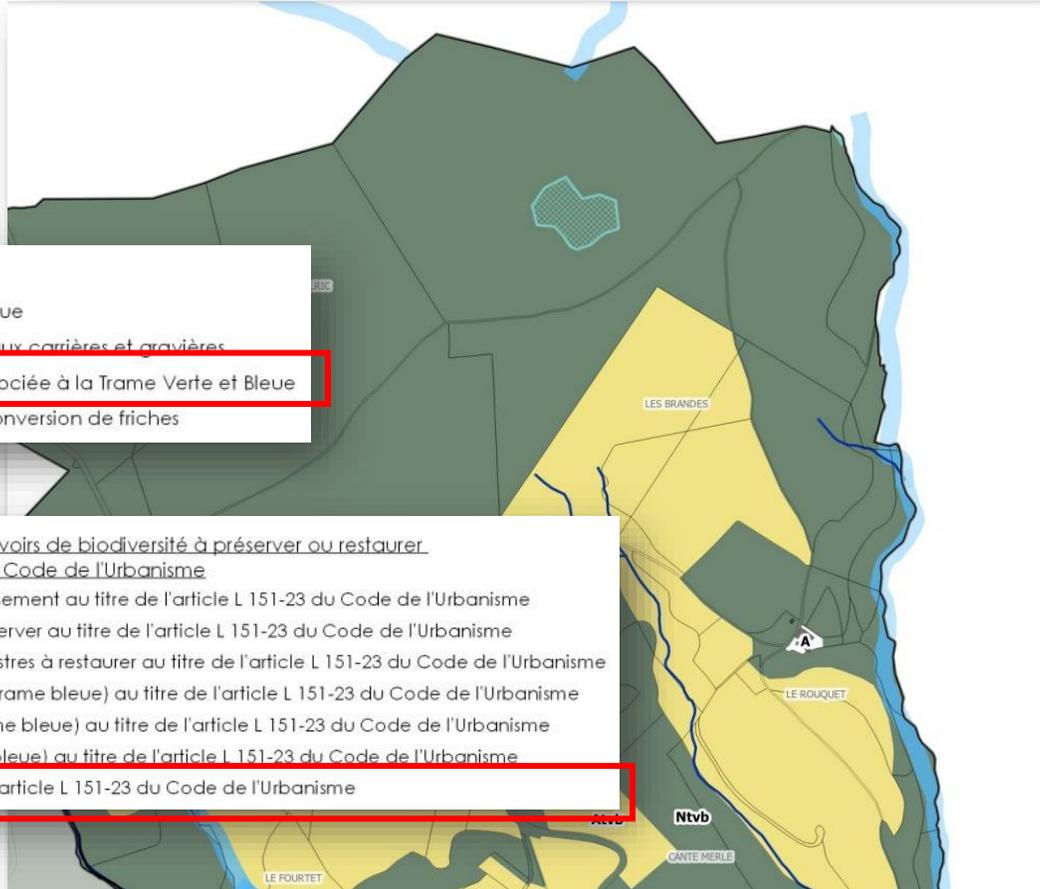


➤ Prise en compte des servitudes sur la zone d'étude (Enedis, Orange, etc)

➤ Projet qui contribue aux objectifs nationaux, régionaux et communaux

# Urbanisme

Mise en compatibilité du PLUi et dérogation Loi Montagne nécessaire



**PLUi**

Approbation le 4 juillet 2023

Projet qui participe à l'objectif 3 du PADD : « Tendre vers une autonomie énergétique du territoire »

**Loi Montagne**

Commune classée en  
Loi Montagne → dérogation nécessaire

Étude de discontinuité à réaliser



# Les options de raccordement envisagées

# Raccordement



PROJET PHOTOVOLTAIQUE  
ARFONS

TARN (81)

TRACE RACCORDEMENT



VSB énergies nouvelles  
50, Avenue Jean Jaurès  
30900 NIMES  
Tél : 06 99 10 36 89

LEGENDE

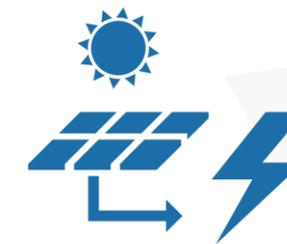
Postes Sources (PV)

● Poste source de Revel

📍 Localisation du projet

▭ Limites communales

0 1 2 km



## Poste Source de Revel

15,7 km du projet

Poste qui présente encore 15,5 MW de capacité réservée pour les EnR

Travaux prévus dans le S3REnR afin de profiter des 84,7 MW pour augmenter la capacité de transformation restante

Raccordement au réseau public de distribution. Tracé de raccordement sur les voiries existantes (sans dégradation du milieu naturel)



**Accessibilité des informations au public**

**Conséquences des observations émises**

# Accessibilité des informations au public



- Le contenu de cette présentation est disponible sur le site internet de VSB énergies nouvelles dédié au projet de Soleil d'Arfons : <https://soleil-d-arfons.vsb-energies.fr/>



# Conséquences des observations émises



Nous vous laissons le soin de nous formuler vos observations.



**Merci à tous pour votre  
écoute, n'hésitez pas si vous  
avez des questions**

**Projet photovoltaïques de Soleil d'Arfons**